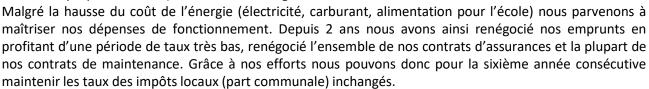
## Budget 2022

Comme chaque année notre budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Les sections de fonctionnement (gestion des affaires courantes, incluant le versement des salaires des agents) et d'investissement (opérations de travaux qui ont

vocation à préparer l'avenir) structurent le budget de notre commune.



L'an dernier nous avons pu également dégager un excédent de fonctionnement de 557 701€ qui nous permettra de réaliser nos opérations d'investissement sur nos fonds propres.

Vous pouvez retrouver une note détaillée vous présentant le budget 2022 de la commune sur le site de la mairie.

Alain Pillet, adjoint aux finances.

#### Centre aéré 2022

Pour l'été 2022, le centre aéré sera ouvert du lundi 11 juillet au vendredi 05 août (inclus). Il se tiendra dans la salle des fêtes et sera ouvert aux enfants de plus de 6 ans et moins de 14 ans.

Les inscriptions se font à la semaine et non à la journée. 2 mini-camps sont prévus au logis du pin. Le premier se déroulera du 18 au 20 juillet (hébergement en dortoir) et le second du 25 au 27 juillet (hébergement sous tente). Le centre aéré restera ouvert sur site durant les mini-camps.

Les dossiers d'inscription seront disponibles en mairie à partir du lundi 09 mai. Les dépôts des dossiers se feront en mairie jusqu'au lundi 20 juin (inclus).

Le nombre de places étant limité, tout dépôt de dossier après la date du 20 juin pourra être refusé.

Tout dossier incomplet et non accompagné du paiement sera refusé. Dès à présent pensez à faire établir le certificat médical obligatoire.

## Plan canicule - mise à jour du registre nominatif communal

Dans le cadre du dispositif national destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin). Ce registre a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule. Nous vous conseillons de vous inscrire sur ce registre canicule tout en sachant que cette inscription est facultative.

Si vous ne pouvez vous déplacer en Mairie, nous pouvons vous adresser le formulaire à remplir et à nous retourner. Pour les personnes déjà inscrites, merci de bien vouloir nous informer de tout changement (médecin, association d'aide à la personne, personne à contacter ou autre)

Mme PEYRONNET Christine en charge du CCAS est à votre disposition au 04.94.99.70.36.



## TARAD'OPPIDUM

Le plus difficile est passé. Je veux parler bien sûr du froid qui ne nous a pas toujours épargné, principalement au début du mois d'avril avec un mistral glacial qui nous a tenu compagnie deux samedis de suite. Il a mis à rude épreuve notre détermination et nous n'avons rien lâché!

Notre chantier progresse bien. Nous voyons s'approcher le haut de la montée et malgré un ralentissement dû à une partie très rocailleuse et difficile à sculpter, les marches se succèdent et la

calade avance. Si tout se passe bien nous devrions atteindre notre but avant la mi-juin qui marquera la fin de la saison 2021/2022.

Chaque jour nos efforts sont récompensés par les félicitations et les encouragements de la population de Taradeau et des nombreux visiteurs qui fréquentent le site. Et plus encore par les gestes de sympathie comme la confection de gâteaux par Marie S, Marie Lou G ou Joëlle F ou encore les croissants offerts par Cindy O. sans oublier les brioches de Robert V. Merci à eux, qu'ils sachent que ces attentions sont très appréciées par l'équipe.



Notre travail ne se limite pas à la calade. Bientôt nous allons reprendre le chemin de l'oppidum pour l'entretien périodique. De l'herbe à couper, des pierres de bordures à remettre en place et bien d'autres petits détails qui permettent de maintenir le site en bon état.

Nos visites guidées de l'oppidum ont repris. Après deux classes de l'école Jean Jaurès des Arcs, nous avons reçu une vingtaine de personnes de l'Association de Sauvegarde, d'Etude et de Recherche pour le patrimoine naturel et culturel du Centre-Var qui ont été ravies de découvrir un tel site. Certains d'entre eux, ayant connu l'oppidum avant travaux, ont été admiratifs devant le travail accompli, qui plus est, par des bénévoles. Une fierté de plus pour notre village.

Merci à l'équipe pour le travail effectué, à Patrick L qui continue à nous fournir le sable et qui répond présent chaque fois qu'on a besoin de lui, à vous tous pour le soutien que vous nous témoignez .. et pour les gâteaux !

Le président : X. Crest



Monsieur Albert DAVID Maire de TAR<mark>ADEAU</mark> Et les élus

Le Comité d'Entente

Et les membres des Associations Patriotiques VIDAUBAN/TARADEAU

Vous prient de bien vouloir honorer de votre présence, la cérémonie du souvenir commémorant

L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1939 / 1945

Le dimanche 8 Mai 2022 à 9H00 Regroupement place de la Mairie

# Atelier Cours de Couture Sac à Vrac

L'association Zéro Déchet Centre Var, avec le soutien de la Caisse d'Épargne et la générosité de la Mairie de Taradeau, organise un Atelier Cours de Couture Sac à Vrac. Adresse complète communiquée après inscription.

## **AU PROGRAMME**

Lors de cet atelier notre formatrice et notre bénévole vous proposent la réalisation d'un Sac à Vrac pour vos achats de fruits et légumes, par exemple. Ainsi vous œuvrez à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement en évitant les sacs en papier, en plastique et en recyclant des tissus. Des binômes pourront être proposés et des machines prêtées selon les disponibilités.

Des boissons vous seront proposées dans des Écocups pour passer un après-midi à la fois agréable et ludique.

Réponse attendue avant le 28/05. Règlement sur place.

Zéro Déchet Centre Var, un groupe local de Zéro Waste France. Retrouvez toutes nos publications sur la Page Facebook : www.facebook/ZeroDechetCentreVar

A très vite! L'équipe Zéro Déchet Centre Var.



#### Campagne de débroussaillement en Dracénie

Le risque d'incendie est très présent dans nos régions et implique une vigilance de chaque instant. Pour s'en prémunir, la loi prévoit une obligation de débroussaillage dans certaines zones. Les propriétaires sont tenus d'effectuer ces travaux.

**Définition du débroussaillement :** Le code forestier définit le débroussaillage par l'article L. 131-10, créé par



Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V) (liens sur Légifrance). On entend par débroussaillement pour l'application du présent titre les de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes. Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillement selon la nature des risques.

**Débroussaillage obligatoire dans le Var :** Le débroussaillage est obligatoire dans les communes boisées dont les forêts sont soit classées par décision administrative comme particulièrement exposées aux incendies, soit incluses dans les massifs forestiers énumérés par le Code forestier et situées dans les régions Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées,

Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie







